

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du **vendredi 19 décembre 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°11_191225

**Objet : Information de l'avis du Comité
Social Territorial relatif au Rapport Social
Unique 2024**

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_11-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025

Délibération n°11_191225 :

Objet : Information de l'avis du Comité Social Territorial relatif au Rapport Social Unique 2024

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale a substitué au Bilan social, au rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes ainsi qu'au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un Rapport Social Unique (R.S.U.).

Le R.S.U. est un outil d'accompagnement dans la gestion et le pilotage des ressources humaines.

Il contribue à déterminer la stratégie pluriannuelle dans ces domaines, en tant qu'il rassemble les éléments et données relatifs notamment :

- Aux parcours professionnels ;
- Aux recrutements ;
- A la formation ;
- Aux avancements et à la promotion interne ;
- A la mobilité ;
- A la rémunération ;
- A la santé et à la sécurité au travail ;
- A l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conformément aux dispositions de l'article R231-7 du Code général de la fonction publique, le R.S.U. a été transmis aux membres du Comité Social Territorial, suivi d'un débat en séance le 11 Décembre 2025 portant sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Conformément aux dispositions de l'article R231-8 du CGFP, le RSU sera diffusé sur le site internet de l'établissement ou par tout autre moyen permettant d'assurer sa diffusion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L231-1 et suivants et R231-1 et suivants,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 11 Décembre 2025,

CONSIDÉRANT que la réglementation en vigueur impose que l'avis du Comité Social Territorial sur le Rapport Social Unique soit présenté à l'assemblée délibérante ;

DÉCIDE:

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20251219-191225_11-DE
 Reçu le 19/12/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
 er=211523KKN191,givenName=
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 19/12/2025

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport social unique (R.S.U.) élaboré par le C.C.A.S. d'Aubagne pour l'année 2024 après avis du Comité Social Territorial et annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration prend acte de ces éléments.

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_11-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025